

La lutte éclata à Faenza, moins de trois mois après la fondation du Tiers Ordre. Les habitants de Faenza étaient des Guelfes passionnés. Ils devaient en 1240 soutenir contre l'Empereur en personne un siège mémorable qui dura plus de sept mois. Ils n'eurent pas de peine, en 1221, à comprendre le parti qu'ils pouvaient tirer de la nouvelle institution. Ils s'y enrolèrent en grand nombre et, opposant la règle aux feudataires qui sans doute étaient Gibelins, ils déclarèrent qu'il leur était désormais interdit de les suivre à la guerre. " Nous sommes devenus religieux, ajoutaient-ils ; nous ne nous lierons plus à votre fortune par la foi du serment." Une prétention si nouvelle dût singulièrement étonner et même effrayer les seigneurs. Toute leur puissance était menacée, si on la laissait acquiescer quelque crédit.

Ils employèrent, pour en étouffer le germe, tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. Les tertiaires n'étaient pas dépourvus de ressources. Un article de la règle semblait avoir prévu ce qui se produisait :

" S'il arrive que les frères soient troublés dans l'usage de leurs droits ou de leurs privilèges par d'injustes vexations de la part des podestats ou des seigneurs, les ministres du lieu auront recours à l'évêque et aux autres ordinaires de la localité." Les ministres du Faenza, se conformant à cette indication, en appelèrent à l'évêque de Rimini. Le prélat se montra extrêmement ému de l'importance des intérêts engagés ; il n'osa prendre parti par lui-même et en référa à la cour de Rome. L'opinion d'Honorius s'était formée dans des entretiens avec le cardinal Hugolin. Sa réponse ne se fit pas attendre. Dès le 16 décembre, il écrivait que les seigneurs et les podestats devaient être des ennemis de toute vertu, pour contraindre au service militaire des hommes qui, ayant renoncé à toute gloire en ce monde, n'aspiraient qu'à mener une vie chrétienne et à pratiquer des œuvres de pénitence. Il ordonnait à l'évêque de faire droit à la requête que ceux-ci lui avaient adressée et d'employer toute la puissance du Saint-Siège pour rabattre, au besoin par une excommunication sans appel, les prétentions de leurs adversaires.

On devine l'effet d'une telle intervention. Lorsqu'on sut qu'il suffisait d'être enrôlé parmi les tertiaires pour échapper au service militaire, on se le tint pour dit. Les populations étaient partout excédées des guerres continuelles qui étaient le fléau de cette époque, et dont elles supportaient presque tout le poids. Elles se précipitèrent vers une institution qui promettait des jours plus tranquilles. Des fraternités